



Communiqué de Presse

Information privilégiée/régulée

30 avril 2020 à 8:30

Le Conseil d'Administration de Solvac décide à l'unanimité de soutenir le Fonds de solidarité de Solvay

Le Conseil d'Administration de Solvac SA, actionnaire de référence de Solvay, a décidé d'apporter le soutien financier de Solvac au Fonds de solidarité Solvay.

Ce fonds a été mis en place par Solvay principalement pour venir en aide aux membres du personnel et leurs familles qui font face à de grandes difficultés financières dans le cadre de la crise du COVID-19. Tous les actionnaires de Solvay sont invités à alimenter ce fonds pour un montant équivalent à un tiers du dividende final. De même, les dirigeants de Solvay ont pour leur part renoncé à une portion significative de leurs salaires 2020, également pour alimenter le Fonds de solidarité Solvay.

En les soutenant dans les moments difficiles qu'ils peuvent être amenés à traverser, le Conseil d'Administration de Solvac souhaite réitérer son soutien à l'ensemble des femmes et des hommes qui, chaque jour, au sein de Solvay, œuvrent à réinventer le progrès.

Cette contribution exceptionnelle est une manière unique et avant-gardiste de vivre le capitalisme responsable et durable, en ligne avec les valeurs de justice et de responsabilités sociétales véhiculées par le groupe Solvay depuis sa fondation. Il s'agit en somme d'illustrer la manière par laquelle les actionnaires d'une entreprise peuvent, au travers des choix qu'ils posent, jouer un rôle moteur au sein de l'entreprise qu'ils détiennent.

Le Conseil d'Administration estime enfin que la contribution solidaire de Solvac au fonds est un investissement qui soutiendra l'émergence d'un Solvay plus fort et plus résilient à la sortie de cette crise.

Concrètement, le Conseil a décidé de percevoir la totalité du dividende final 2019 de Solvay et a unanimement décidé d'un objectif de contribution globale de 24 millions € au Fonds de solidarité, qui correspond au tiers du solde de dividende qui sera perçu de Solvay. Pour signifier son engagement, Solvac versera à brefs délais une première contribution de 10 millions € au Fonds de solidarité.

Cette mesure a évidemment un caractère tout à fait exceptionnel. C'est pourquoi, le Conseil souhaite vivement recueillir le soutien de tous les actionnaires quant à cette décision, avant la fin du mois d'août au plus tard. Tous les actionnaires de Solvac seront dûment contactés et consultés dans les prochaines semaines et leur position individuelle sera prise en compte au plus tard avant fin août, selon des modalités précises qui seront communiquées ultérieurement aux actionnaires.

Pour Solvac, la contribution globale de 24 millions € représente 1,14 € par action, qui se répercuterait sur la prochaine distribution de dividende en août qui, cette année, aurait pu être de 3,26 € brut par action, et serait ainsi réduite à 2,12 € brut par action.

Par ailleurs, compte tenu de la décision de Solvay de ne pas augmenter son dividende exercice 2019, le Conseil devrait décider en décembre 2020 de distribuer un acompte sur dividende de 2,18 € brut par action.

Les membres du Conseil d'Administration encouragent unanimement l'effort de solidarité de Solvac en faveur du personnel de Solvay. « Nous invitons nos actionnaires à soutenir notre décision et à accepter la proposition qui leur sera faite. C'est un geste fort en faveur de cette initiative unique de solidarité qui a été reconnue au niveau international, et qui témoigne des valeurs qui nous animent » déclare Jean-Pierre Delwart, Président du Conseil. « Nous espérons que Solvac servira d'exemple de comportement responsable et que l'ensemble des actionnaires de Solvay participeront massivement au Fonds de solidarité afin d'aider les employés de Solvay en difficulté. »

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2019, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,5 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter:

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Fax : +32/2/639 66 31

Mail : investor.relations@solvac.be